

DECISION CF n°2018-285
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
Service conventions et autorisations

L'administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Bernard NUYTTEN,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le recrutement en date du 19 avril 2011 en qualité de technicien supérieur hospitalier - Responsable du service conventions et autorisations, de Madame Laurence JOUINI,

Vu l'arrêté n° 2018-OS-0012 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant placement sous administration provisoire du Centre Hospitalier Victor Jouselin de Dreux à compter du 26 mars 2018,

Vu la décision du 23 mars 2018 désignant les administrateurs provisoires du Centre Hospitalier Victor Jouselin de Dreux,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence JOUINI à l'effet de signer tout document concernant les baux de location et les conventions d'occupation à titre précaire des logements du parc du Centre Hospitalier de Dreux.

Article 2 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressé, communiquée au conseil de surveillance, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du 07 novembre 2018.

Fait à Dreux, le 07 novembre 2018

Laurence JOUINI



*Responsable du service conventions
et autorisations*

Bernard NUYTTEN

Administrateur provisoire

Copies :

- Dossiers administratifs de l'intéressée
- Trésorerie, conseil de surveillance, préfecture (recueil des actes administrateurs)
- Intéressée